



## Le Figaro

Football

### L'interdiction du port du voile définitivement levée

Par Nicolas Cerbelle, 01-03-2014

Après vingt mois d'expérimentation, l'Ifab, l'organe garant des lois du football, a estimé n'avoir aucune raisons valables de proscrire le port du voile ou du turban sur les terrains. La Fédération française a d'ores et déjà fait savoir qu'elle maintenait l'interdiction.

Sans surprise, l'International Football Association Board (Ifab) a approuvé officiellement le port du voile et du turban samedi à l'occasion de son assemblée générale à Zürich. «Il a été décidé que les joueuses pouvaient avoir la tête couverte pour jouer», a déclaré en conférence de presse le secrétaire général de la Fifa, Jérôme Valcke. Les joueuses mais également certains joueurs, la mesure ayant été élargie aux hommes suite à une requête de la communauté sikhe canadienne.

La pression de l'Asie et du Golfe

Une circulaire va désormais être envoyée aux différentes fédérations pour expliquer les détails de l'application de cette décision. Car ce voile ou ce turban n'est pas celui de la vie civile. Il doit être de la même couleur que le maillot, en accord avec l'apparence professionnelle de l'équipement du joueur, ne pas être attaché à son maillot, ne constituer aucun danger pour celui qui le porte ou autrui (notamment le système d'ouverture/fermeture autour du cou) et ne doit avoir aucune partie qui dépasse.

Le port du foulard dans le football n'est cependant pas nouveau. Depuis juillet 2012, la Fifa en avait autorisé l'expérimentation à la demande de la confédération asiatique de football (AFC) et du Prince Ali Bin al-Hussein de Jordanie (un des six vice-présidents de la Fifa). Une décision prise suite à la plainte de l'Iran après que son équipe féminine eut été contrainte en 2011 de renoncer à des matches de qualifications pour les Jeux olympiques de Londres.

La FFF maintient l'interdiction du port de tous signes religieux ou confessionnels

Cette décision ne devrait cependant pas réjouir tout le monde. «C'est totalement contraire aux règlements sportifs, dénonçait à l'époque Annie Sugier, présidente de la Ligue du droit international des femmes, au Parisien. Je ne peux qu'être choquée, car on oublie l'universalité du sport. On a le sentiment d'avoir été trahies.» Audrey Keysers, coauteur du livre Football féminin, la femme est l'avenir du foot, désapprouvait également : «Le voile n'est pas culturel, mais religieux. C'est un manque de respect pour les sportives de haut niveau.»

La Fédération française (FFF) indique quant à elle dans un communiqué qu'elle n'appliquera pas cette mesure : «En ce qui concerne la participation des sélections nationales françaises dans des compétitions internationales d'une part, ainsi que l'organisation des compétitions nationales d'autre part, la Fédération Française de Football rappelle son souci de respecter les principes constitutionnels et législatifs de laïcité qui prévalent dans notre pays et qui figurent dans ses statuts. Dans ces conditions, elle maintient l'interdiction du port de tous signes religieux ou confessionnels.»